

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ABONNEMENTS.

Saumur. par la poste.

Un an. . . 18f. » 24f. »
Six mois. . 10 » 13 »
Trois mois. 5 25 7 50

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE
Au bureau, place du Marché-
Noir, et chez MM. DUBOSSE,
JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires à Saumur.

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Paris, 5 juillet 1853.

Le *Moniteur* ne contient aujourd'hui que des nominations dans le corps d'infanterie de marine, et un décret impérial supprimant le droit de deux francs par tonneau établi à la sortie des bâtiments de mer de construction française.

Il y a en aujourd'hui à Satory de grandes manœuvres exécutées par la belle division Renault. — Havas.

AFFAIRES DU LEVANT.

Une dépêche télégraphique nous apporte aujourd'hui des nouvelles de Saint-Petersbourg, du 27 juin, et font connaître dans les termes suivants les principaux passages du manifeste de l'empereur Nicolas, dont nous avons signalé l'apparition hier. Cette dépêche est ainsi conçue :

« Berlin, 5 juillet.

« Le *Journal de Saint-Petersbourg* contient le manifeste impérial, daté du 26 juin, dont voici les passages les plus importants :

« Nous avons jugé indispensable de faire entrer nos troupes dans les principautés du Danube, afin de montrer à la Porte où pouvait la conduire son opiniâtreté.

« Notre intention n'est pas de commencer la guerre par l'occupation des principautés Danubiennes, nous voulons avoir entre nos mains un gage qui garantisse dans tous les cas le rétablissement de nos droits.

« Nous ne cherchons pas de conquêtes, la Russie n'en a pas besoin; nous sommes même encore prêts d'arrêter le mouvement de nos troupes, si la Porte veut s'obliger à respecter consciencieusement les privilèges de l'église orthodoxe »

Ces extraits, surtout celui du dernier paragraphe du manifeste, semblent faire croire que le Czar n'est pas aussi éloigné que par le passé, d'écouter les remontrances des autres puissances, et qu'il pourrait se contenter, enfin, des assurances données par la Porte aux chrétiens, si le Sultan veut s'obliger à tenir ses promesses.

Ce mot *obliger*, qui se trouve dans la dépêche, peut prêter, il est vrai, à de nombreuses interprétations; car, on ne sait pas encore si le manifeste en-

tend parler seulement d'une obligation prise envers la Russie, ou bien si elle s'étendra à toutes les puissances, ce qui est bien différent. Dans le premier cas, en effet, toutes les anciennes prétentions du Czar seraient maintenues. Dans le cas contraire, il abandonnerait son protectorat exclusif des Grecs, pour en céder une partie aux grands Etats européens, ce que la Turquie accepterait certes avec empressement.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble du manifeste a paru bon, et, grâce aux autres nouvelles reçues des diverses capitales, le monde des affaires a repris confiance, ainsi que le constate le dernier cours de la Bourse qui a éprouvé une forte hausse. — Havas.

— On lit dans le *Lloyd*, de Vienne, en date du 1^{er} juillet :

« Nous recevons de Lemberg la nouvelle de l'entrée des Russes dans les principautés Danubiennes et à Jassy. »

La *Gazette d'Augsbourg* annonce, de son côté, sous la rubrique des frontières de la Pologne, 27 juin, que le bruit se renouvelait que S. M. l'Empereur de Russie arriverait prochainement à Varsovie.

L'Empereur de Russie a non-seulement inspecté Cronstadt, mais en outre les forts de Risbank et de Cronschtot. — S. M. a témoigné au général Malow, et aux officiers sa satisfaction de la rapidité des travaux. De nombreuses promotions ont lieu dans la flotte.

NOUVELLES EXTÉRIEURES.

AMÉRIQUE. — Le *Canada*, vapeur-poste, nous apporte des nouvelles de New-York jusqu'au 21 juin, et de Boston jusqu'au 22. Il avait à bord 170 passagers et 544,000 dollars en numéraire.

Le vapeur *Humboldt* est arrivé le 21 juin du Havre et de Cowe à New-York. — Havas.

— Des nouvelles de la Havane du 14 juin dernier annoncent que l'on continuait toujours de débarquer dans l'île un grand nombre d'esclaves. La fameuse goëlette trafiquante de nègres *Lady-Suffolk* était arrivée et avait débarqué 1,160 esclaves sur la côte méridionale. Elle était partie d'Afrique avec plus de 1,300 à bord; mais le vaisseau était si encombré qu'on a dû jeter les malades à la mer.

— Des lettres particulières annoncent que, dans

la dernière révolte à Vera-Cruz, il y a eu 70 personnes tuées et 130 blessées. Il a été opéré beaucoup d'arrestations; mais, d'après les derniers avis, la ville était calme. — Havas.

— Les nouvelles de Mexico vont jusqu'au 4 juin dernier. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

Mardi matin, dès 7 heures, un détachement de cavalerie est allé à l'hôtel Budan au-devant de M. le Maréchal Ministre de la guerre, qui, accompagné de M. le Général de Carrière, du Général commandant le Prytanée impérial de la Flèche, et de plusieurs officiers d'état-major, s'est rendu, à cheval, au Chardonnet, où la troupe de ligne, l'École et la compagnie de pompiers de notre ville étaient rangées en bataille pour être passées en revue.

Mais avant tout M. le Ministre voulut lui-même remettre une médaille de 1^{re} classe au sieur François Refour, cet homme courageux qui a arraché à la Loire tant de victimes;

Puis une autre au sieur Prêtre, sapeur-pompier, qui naguères, dans plusieurs cas périlleux, avait montré autant de sangfroid que de courage et de dévouement

Après la revue, M. le général de Rochefort commanda en personne diverses manœuvres et évolutions qui furent exécutées avec une précision admirable. Puis vint le défilé: au fur et à mesure qu'il s'exécutait, et quand les pelotons passaient devant le Maréchal, tous, élevant leurs armes, criaient: *Vive l'Empereur! Vive le Maréchal!*

Cette revue terminée, M. le Ministre voulut voir par lui-même tout ce qui tient à l'École: le haras, les écuries, même celles des chevaux malades, l'arçonnerie et l'hôpital; dans la journée, il alla visiter l'hôtel en réparation de M. le Général.

Après un examen scrupuleux et attentif de chaque chose, M. le Ministre se rendit au Carrousel. Comme toujours, et plus encore que de coutume, ce brillant exercice équestre avait attiré une foule innombrable de curieux. Non-seulement les gradins étaient comblés, mais les fenêtres de l'École étaient garnies de dames, et la levée d'Enceinte couronnée d'étrangers, qui, arrivés trop tard, n'avaient pu se procurer de cartes d'entrée.

FEUILLETON

Mlle DE MARIGNAN.

(Suite.)

La caravane partit à pied, précédée par le vieux pasteur; elle gravit la côte occidentale de la montagne, suivant les sentiers de graminée qui serpentaient autour des nappes de neige déroulées çà et là comme des lacs aux ondes d'albâtre. On avait quitté la région des sapins en partant de la cabane du pasteur. Les pâturages, inondés de mille ruisseaux, couvraient la solitude; de temps en temps quelques roches séculaires s'élevaient en pyramide comme des tombeaux égyptiens; ou bien, superposées l'une sur l'autre, elles semblaient n'attendre qu'une pluie pour glisser dans l'abîme. Vers le milieu du jour, les voyageurs atteignirent le dernier sommet du mont, dôme immense que la neige ne couvre que pendant les frimas, à cause des pentes rapides de ses croupes. Il était tapissé d'un gazon fin et onctueux, parsemé de petits bluets inodores. Le vieux guide fit placer les voyageurs sur le point culminant du *Plomb*, et nous ne chercherons pas à retracer leur admiration! elle se révéla par des cris de joie, et puis elle se transforma en contemplation extatique, comme cela arrive d'ordinaire devant un spectacle imposant et instantané.

Comme un *cicérone* amoureux des beautés d'un musée

qu'il vient admirer tous les jours, le père Jacob citait aux voyageurs les noms de tous les points en saillie sur l'horizon; il ne leur fit pas grâce d'un pic, d'une cascade ou d'un vallon; et, quand il eut fini sa harangue, il se retourna vers les étrangers et il leur dit, en les saluant :

— Voilà ce que le bon Dieu a fait pour le bonheur de notre Auvergne et pour la gloire de son saint nom.

En achevant ces mots, le grand-prêtre de la montagne alla s'asseoir à l'abri d'un tertre de verdure, laissant ses fidèles à leur contemplation. Après une demi-heure de repos environ, le vieux Jacob donna le signal du départ; et comme il fallait descendre des pentes glissantes et dangereuses, Renaud de Montval offrit son bras à Malvina, qui crut ne pouvoir le refuser; celui de M. d'Arona revenait de droit à Clary; on marchait lentement, avec précaution, et à distance les uns des autres.

— Pourquoi nous avoir suivis, Monsieur? dit madame de Saint-Clair à Renaud; la sauvagerie est-elle dans la compagnie de la poésie? — Je ne sais, Madame, si je suis un poète, reprenait M. d'Arona, mais j'ai la folie d'adorer la nature quand je viens la voir dans toute sa majesté. — C'est à-dire, Monsieur, que vous nous accusez d'avoir visité le Cantal comme on va au Diorama sur les boulevards? Vous êtes d'une injustice qui révolterait si on ne vous connaissait un caractère excellent. — Com-

ment ai-je été assez heureux, Madame, pour fixer votre attention? répondit Renaud, fort étonné: je crois, du reste, que vous vous trompez; je n'ai ni bon ni mauvais caractère, je crains de n'en avoir aucun. — Oh! non, Monsieur, reprenait Clary, ce n'est pas moi que l'on trompe: vous cherchez à étouffer en vous de grandes qualités; c'est votre étude constante, vous avez fait vœu d'être bizarre; je tirerai votre horoscope quand vous voudrez. — Il vaudrait bien mieux, Madame, nous occuper de vos charmantes perfections. — Vous, Monsieur? vous?... Mais vous n'y croyez pas plus qu'à Mahomet. — J'ai cependant des yeux, Madame, et, je l'espère, un e-pirit qui a le sens commun. — Assurément, vous avez cela; mais il faut ici que je vous le dise, puisque l'occasion s'en présente: un homme distingué comme vous l'êtes devrait mettre de côté la vanité, qui est le refuge des sots. Depuis quinze jours, depuis notre arrivée, vous n'avez cessé de vous draper dans les plis de votre manteau de misanthrope; cela sied mal quelquefois. — Mais si quelquefois cela était un abri contre le danger des plus beaux yeux du monde!... — Quel danger, Monsieur?... En vérité, vous m'étonnez beaucoup aujourd'hui.

Clary ignorait que M. d'Arona la connaissait si bien, grâce aux saules de la fontaine; et, malgré toute sa finesse, elle ne devina point que l'âme courroucée du poète avait une vengeance à tirer de sa coquetterie féminine. Bien loin de là, elle crut distinguer des symptô-

Mais c'est surtout la soirée de mardi qui a été pour la ville une véritable fête. Dans les rues principales, les maisons étaient pavoisées, et dès trois heures les magasins, les chantiers même étaient déserts. Les habitants des campagnes voisines affluaient vers la ville, et tous allaient se ranger dans le chemin bas de Chacé, pour assister au steeple-chase.

Avant quatre heures, la foule était logée ou plutôt blottie dans la haie qui longe le chemin; des enfants s'étaient perchés dans les arbres, les jeunes gens restaient sur la crête du fossé, et parfois, bravant la consigne, ils s'avançaient de quelques pas sur la route, puis reculaient pour ressortir, jusqu'à ce que les chevaux qui sillonnaient le turf en tous sens, au galop, les fissent redescendre dans le fossé.

Bientôt un coup de canon annonça l'arrivée de M. le Ministre et celle des habiles écuyers, acteurs au steeple-chase. Il prit place avec son état-major dans une tribune élevée en face des obstacles, et tout aussitôt les exercices commencèrent.

M. le général comte de Rochefort franchit le premier tous les obstacles avec l'habileté d'un écuyer consommé; après lui, M. d'Aure et les écuyers du manège, puis les capitaines, et ainsi successivement, dans l'ordre hiérarchique; tous avec autant d'aisance que de grâce et de talent équestre.

Un seul accident est arrivé, qui, fort heureusement, n'a pas eu de gravité: un cheval s'est abattu en sautant une barrière; et le cavalier, dans la chute, s'est trouvé dessous.

Ces exercices terminés, M. le Ministre a adressé des éloges aussi flatteurs que mérités à tous ceux qui avaient pris part à ces jeux de la science équestre et aux chefs qui les avaient organisés. Puis, écuyers et curieux se sont retirés.

À la nuit, la ville tout entière s'est mise de nouveau sur pied, chacun a voulu voir et les illuminations et le feu d'artifice.

Son Excellence le Ministre de la guerre est parti ce matin pour Angers et Nantes.

Hier au soir, à son retour de La Flèche, il a dîné chez M. Louvet, et a assisté à la ravissante soirée qu'à son occasion a donnée M. le Maire. Nous nous réservons de rendre compte plus tard de cette jolie fête.

Une session d'examen pour le baccalauréat ès lettres et pour le baccalauréat ès sciences s'ouvrira à Rennes le 1^{er} août et à Angers le 10.

Les candidats qui désirent se présenter à Angers seront tenus de se faire inscrire au secrétariat de l'Académie, d'ici au 23 juillet courant, et de faire les justifications prescrites par les règlements des 5 et 7 septembre 1852.

Une ombrelle noire a été trouvée dans le trajet des courses à Saumur.

La réclamer au bureau de Police.

DERNIERES NOUVELLES.

Le *Moniteur* publie: 1^o un décret portant création

d'une chaire de paléontologie; 2^o une circulaire du ministre du commerce relative aux conseils de prud'hommes.

Enfin, la feuille officielle annonce le passage du Pruth.

M. Argentier est nommé adjudant-chef de l'école des Arts d'Angers.

FAITS DIVERS.

Mardi 28 juin, à l'occasion de la fête de saint Pierre, une députation des ouvriers qui font partie de la Société de Saint-François-Xavier s'est rendue à l'évêché de Moulins pour souhaiter la fête à M^{gr} de Dreux-Brézé. Les ouvriers introduits dans la salle de la Bibliothèque, l'un d'eux, M. Siret, coiffeur, au nom de ses amis, s'est exprimé en ces termes:

« Monseigneur, »
« Vive saint Pierre! qui nous réunit autour de vous, et qui nous donne l'occasion de vous dire aujourd'hui ce que nous pensons tous les jours. Chaque année, votre attention pour nous se manifeste par des faits nouveaux. Le temps passe, les événements marchent, bien des hommes changent, et vous, Monseigneur, vous restez le même: l'ami et le père de l'ouvrier. Nous aussi, nous venons en ce jour, qui est notre fête à tous, vous dire que nous ne changeons pas, et vous offrir des cœurs qui vous restent dévoués. Vivez, Monseigneur, pour faire aux enfants de nos enfants le bien que vous nous voulez et que vous nous faites. Qu'un jour, réunis dans votre grande cathédrale, membres de notre œuvre de Saint-François-Xavier, les yeux fixés sur vous, ils disent: c'était l'ami de mon père et de mon grand-père, comme c'est toujours le nôtre. Ce que saint Pierre fait au ciel, il le fait sur la terre: à combien n'a-t-il pas ouvert les portes de l'Église en leur ouvrant son cœur! Et, comme nous, ils diront: Vive Monseigneur! Vive saint Pierre! »

Le Prélat alors a remercié les membres présents de l'Œuvre de cette nouvelle marque d'union et de sympathie; il s'est entretenu quelque temps familièrement avec eux, et tous se sont retirés emportant dans leur cœur la satisfaction d'avoir accompli un acte de reconnaissance envers celui qui leur est si dévoué.

Les ouvriers de la commission pontificale des recherches archéologiques chrétiennes, en exécutant des fouilles dans les terrains à gauche de la grande route de Rome à Albano, à environ cinq milles de Rome, ont fait une curieuse découverte. A une assez grande profondeur au-dessous de la surface du sol, ils ont trouvé un pavé en mosaïque du temps de l'Empire, et, après l'avoir enlevé, ils ont trouvé d'abord une couche épaisse de mortier, puis deux sarcophages en marbre blanc, dont l'un était tout uni, et l'autre avait sur le couvercle supérieur deux bas-reliefs représentant le Christ et saint Pierre ayant à son côté le coq et tenant à la main trois clefs.

Dans le premier de ces cercueils était le squelette d'un homme; dans l'autre se trouvait le squelette d'une femme, dont le côté droit du crâne était fracassé; sur les fractures se trouvait, dans une enveloppe de linges fins, une éponge durcie par le

temps et l'on reconnut qu'elle avait été imbibée de sang; plusieurs morceaux de toiles fines et des fils d'or et d'argent entouraient le squelette des deux côtés et aux pieds; on découvrit de petites monnaies en bronze, l'une à l'effigie de Constance I^{er}, l'autre à celle de Constantin-le-Grand, son fils.

Il paraît que ces deux individus auraient été victimes des persécutions exercées contre les chrétiens, et que leurs coreligionnaires les auraient fait inhumer, cachant les deux sarcophages dans une couche de mortier, au-dessous du pavé en mosaïque, afin d'empêcher les païens de les découvrir.

(Univers.)

— On lit dans le *Journal des Débats*:

« La question de l'or préoccupé de nouveau et plus que jamais les hommes pratiques. Le monnayage de l'or a recommencé à l'hôtel des Monnaies de Paris et a acquis de fortes proportions; c'est sur le pied d'un million de francs au moins par jour. A ce compte, dans le courant d'une seule année, la fabrication des pièces d'or excéderait de près de moitié tout ce qui a été fabriqué pendant les dix-huit années de la monarchie de 1830, et serait six fois plus grande que l'émission faite pendant le règne de Charles X. C'est là preuve que la monnaie d'or tend fortement à se substituer chez nous à la monnaie d'argent.

L'or étant, par la facilité qu'on trouve à le transporter, une monnaie beaucoup plus commode que l'argent, il n'y aurait qu'à se féliciter de la substitution, si l'or n'était menacé d'une baisse forte et prochaine. Mais il est impossible aujourd'hui de douter de l'imminence de la baisse de l'or. La quantité de ce métal qui est livrée au commerce présentement est inusitée, énorme. Au commencement du siècle, c'était un poids d'or fin de 24,000 kilogrammes, d'une valeur de 82 millions de francs. Avant la découverte des mines de la Californie et de l'Australie, c'était déjà triplé; on était à 72,000 kilogrammes valant 246 millions de francs. La Californie a produit et exporté en 1852 85 à 90,000 kilogrammes d'une valeur d'environ 300 millions, et l'Australie, qui n'est encore qu'à s'essayer dans cette production, a livré au commerce général dans cette même année 115 à 120,000 kilogrammes d'or fin, valant, au cours actuel de ce métal, 400 millions. La production du commencement du siècle est donc plus que décuplée. Celle d'avant 1848 est presque quadruplée.

L'or existe en Australie non-seulement à l'état de poudre très-ténue, mais aussi fréquemment à l'état de grains ou de petites masses appelées pépites. La plus grosse pépité qui ait jamais été découverte depuis que les hommes exploitent les mines d'or sur tous les points du globe est celle qui a été trouvée par un naturel au service de M. W. Kerr, à la jonction du Meroo et de la Merinda. Elle pèse 48 kilogrammes, elle était entourée d'une masse de quartz caverneux d'une si grande richesse, que d'un seul morceau on a retiré 27 kilogrammes d'or, c'est-à-dire, près de 90,000 francs.

L'industrie du mineur est très-productive, et par conséquent ne court pas le risque d'être abandonnée. Voici le compte que rend M. Delessé du bénéfice journalier d'un travailleur: Dans le district du Canabolas, c'est de 12 fr. à 75 fr. par jour; sur les bords du Taron, le bénéfice varie de

mes d'une passion dont mademoiselle de Marignan n'était point l'idole; comme elle aurait pu le soupçonner d'abord; et voilà que la sœur artificieuse, croyant servir le frère en éloignant Fernand de Malvina, se prit elle-même à son propre filet.

— Je vous sais gré, Monsieur, de votre réserve; mais ne devrais-je pas vous ordonner de vous renfermer toujours dans la même discrétion? Puis-je vous entendre désormais sans devenir coupable?... — Vrai Dieu! dit en lui-même M. d'Arona, qui aurait prévu aller si vite?

Mais le souvenir de la conversation sous les saules lui revint, et toute sa colère aussi; il continua donc à tromper sa belle ennemie?

— Il y a dans le monde, Madame, des positions inexplicables; il est facile de blâmer un entraînement, mais est-il aisé de lui résister. Je crois la société souverainement injuste. — Cela est si vrai, Monsieur, lui répondit-on, qu'il n'est pas de jour où je ne sente le désir de m'enfuir dans une solitude. — Vous, Madame?... — Eh! mon Dieu, moi-même; me jugerez-vous toujours sur le masque obligé que l'on porte par convenance ou nécessité? Du reste, Monsieur, je sais que vous ne m'avez pas épargné vos censures auprès du commandeur, qui ne m'aime pas du tout, je ne l'ignore point; mais j'oublie vos méchancetés. pardonner est une de nos vertus quotidiennes, à nous autres femmes; je ne me souviens donc plus de vos persécutions, Monsieur. — Dieu m'est té-

moins, Madame, reprit Fernand, je n'ai jamais dit un mot en confidence que je ne puisse répéter tout haut; entre le commandeur et moi, il a toujours été convenu que vous étiez une femme charmante. — Vraiment? eh bien, je vous remercie, et je vous crois, vous, Monsieur... Quant au commandeur, il me déteste, j'en suis sûre; que lui ai-je donc fait? Ne suis-je pas la meilleure amie de Malvina?... Ah! Monsieur, vous saurez plus tard avec quelle sollicitude je m'occupe de l'avenir de cette chère enfant...

A ces mots, M. d'Arona fit un mouvement brusque qui faillit dégager son bras de celui de Clary.

— Qu'avez-vous, Monsieur, dit-elle. — J'ai craint un faux pas pour vous, Madame, répondit Fernand. — Oui, reprit-elle, vous saurez un jour à quel point m'intéresse mademoiselle de Marignan. Pauvre enfant! que deviendrait-elle, seule, abandonnée dans ses montagnes, si son tuteur, son unique parent, venait à mourir? — Mais il me semble, dit M. d'Arona, que sa grande existence et ses mérites éminents seraient un assez beau patronage: elle est adorée dans tout le pays. — Adorée, oui; mais protégée?... — Quelle protection vaudrait celle qu'elle pourrait accorder elle-même?... — Je vois, Monsieur, reprit Clary, que vous jugez mademoiselle de Marignan avec votre poésie; c'est tout simple; mais moi, son amie, je dois être plus logique, et je prétends qu'une jeune personne, dans sa position, doit se marier: —

Madame, je ne partage pas votre avis; me permettez-vous de vous l'avouer? — Vous m'effrayez, Monsieur! dit Clary; mais j'oublie que je parle à une âme poétique; et d'ailleurs, le choix que j'ai en vue pour Malvina est digne d'elle et de moi. — S'il est digne de vous deux, Madame, il est bien haut placé, répondit Fernand en adoucissant sa voix, comme correctif à ce qu'il venait de dire avec véhémence.

Clary ne vit dans cette réponse que le côté qui la touchait, et elle remercia M. d'Arona par un regard et un long silence.

M. le commandeur attendait ses amis et sa jeune cousine avec une vive impatience; vers les trois heures de l'après-midi il les vit descendre le sentier, précédés par Jacob, son vieux serviteur; il les reçut à bras ouverts et se plaignit beaucoup de sa longue solitude: on remonta à cheval pour regagner les voitures stationnées au bas de la montagne. Mais le bon Jacob, dès le matin, avait envoyé un jeune chevrier parcourir les villages voisins et annoncer la bienvenue de mademoiselle de Marignan. Aussi, quand les voyageurs atteignirent la vallée, ils virent une foule de montagnards qui se pressaient autour des carrosses; dès que Malvina parut à cheval elle fut saluée par des vivats unanimes; les chapeaux aux larges bords, les bonnets de laine rouge, et les branches vertes s'agitaient au-dessus de la foule.

(La suite au prochain numéro.)

15 fr. à 75 fr. et 100 fr. Dans les exploitations de Braidwood, il en est de même. Sur les exploitations des bords du Meroo, un mineur laborieux et intelligent peut être certain de gagner 25 fr. par jour. Dans le district de Tambourara, le bénéfice est très-considérable; pour certains mineurs, il s'est élevé de 60 à 380 grammes de métal par jour (180 fr. à 1,140 fr.). Les mineurs du Hanging-Rock ont obtenu jusqu'à 620 grammes (1,860 fr.) par jour, et ainsi de suite.

Vers la fin de décembre 1852, le nombre total des mineurs était, dans la province Victoria, à peu près de 100,000; on évalue à 200,000 le nombre des mineurs qui pourraient être occupés dans la Nouvelle-Galles du Sud, et on doit admettre un nombre au moins égal pour la province Victoria. Or il semble que cette immense armée de mineurs ne tardera pas à être réunie; de toutes parts, on se rue sur l'Australie. Une flotte entière y est occupée à transporter des émigrants d'Angleterre. Il en arrive même quelques-uns de la Californie, attirés par la richesse supérieure des gisements et par le degré plus grand de sécurité qu'offre l'administration anglaise. La seule ville de Melbourne, chef-lieu de la province Victoria, a reçu, dans les 4 derniers mois de 1852, 54,000 émigrants; c'est plus de 12,000 par mois. On estime à 20,000 le nombre d'émigrants que l'Australie reçoit mensuellement, la progression est continue. — Dans des circonstances semblables, il serait surprenant que dans le courant de 1853, l'Australie n'exportât pas 200,000 kilog. d'or, c'est-à-dire 600 millions de francs au moins, et à moins d'une perturbation générale et profonde dans la politique du monde, en 1854, à ce compte, elle devrait atteindre un milliard. — Il n'est pas possible qu'un phénomène pareil ne soit pas suivi d'une baisse marquée de l'or. Depuis la découverte par Christophe-Colomb, jusqu'en 1848, le nouveau continent n'a pas fourni en tout, plus de dix milliards de francs en or, c'est-à-dire en moyenne 30 millions par an. Ainsi, à elles seules, la Californie et l'Australie ensemble, ont rendu, en 1852, la 14^e partie de cette masse totale, et en 1853, tout porte à croire qu'elles en donneront le 10^e, c'est-à-dire 30 fois l'extraction moyenne. La question de l'or acquiert ainsi un degré extraordinaire d'importance et d'urgence. De grands désordres commerciaux éclateraient; une multitude d'intérêts respectables seraient compromis si le système monétaire n'était

mis en mesure de résister à la baisse de l'or par quelque'un des moyens que recommandent également la science économique, la science administrative et l'expérience.

— Hier lundi, MM. les officiers français envoyés en mission en Angleterre, ont assisté aux manœuvres du camp de Chobham. La journée a été brillante. « Jamais, dit le *Morning-Chronicle*, lord Seaton n'avait déployé d'une façon plus remarquable, non-seulement le talent de commandement, mais le goût de l'artiste. Il était impossible d'approprier plus heureusement qu'il ne l'a fait les mouvements des troupes avec le caractère particulier du terrain. » — Havas.

— On lit dans le *Courrier du Havre* du 4 juillet: Tous les navires du port sont pavés depuis ce matin, à l'occasion de l'arrivée de M. le Ministre de la marine. M. Ducos doit assister à un grand dîner, qui sera donné à l'hôtel de la marine par M. le commissaire du service maritime, et auquel sont conviés les principales autorités civiles et militaires.

— Il y a en ce moment 37 fils électriques qui arrivent à la tour dite des Télégraphes, au Ministère de l'Intérieur. L' plupart de ces fils vont jusqu'aux extrémités de l'Empire porter les ordres du Gouvernement. — Havas.

— La ville de Beauvais célèbre en ce moment la fête commémorative de la délivrance de cette ville par Jeanne Hachette. La procession de l'Assaut a été célébrée par une pompe remarquable. La population tout entière avait prêté un concours des plus empressés à cette cérémonie. Les bannières des corps d'industrie étaient nombreuses et brillantes. Entourées de jeunes filles vêtues de blanc, elles présentaient un spectacle varié et imposant. La garde nationale et le régiment de husards formaient une double haie qui encadraient le cortège. Les deux musiques se succédaient sans relâche et animaient cette fête à la fois pieuse et politique. Le concours de toutes les autorités contribuait à lui donner plus d'intérêt.

On a remarqué le costume que la magistrature, en corps, portait en public pour la première fois. Il était près de quatre heures, quand M^{re} l'Evêque de Beauvais est arrivé près de la statue, où il a trouvé M. le Préfet entouré de tous les fonctionnaires de la ville. Des jeunes filles, vêtues de blanc et coiffées

de la couronne de chêne, sont venues déposer la chasse de sainte Angadrème aux pieds de la statue. M. le Maire, ses Adjoints et les membres du Corps municipal ont conduit plusieurs d'entr'elles auprès des pièces auxquelles, selon l'usage, elles ont mis résolument le feu. La procession est retournée ensuite à Saint-Pierre, où un *Te Deum* en musique a été chanté d'une manière très-remarquable par les élèves du séminaire, sous la conduite de M. l'abbé Marthe. La cérémonie était terminée à cinq heures du soir. (Maine-et-Loire.)

— Beaucaire commence à prendre son animation habituelle chaque année à pareille époque. Les marchandises apportées par les vapeurs du Rhône et les chemins de fer encombrant les quais et les gares. Quantité de charriots chargés circulent dans la ville et vont déposer de nombreux colis dans les magasins. Quelques négociants de gros sont tout à fait installés dans la rue des Orfèvres et la rue des Couvertes.

Le canal du Midi fournit aussi son contingent; des bateaux de salaisons et autres sont arrivés.

Les baraques sont sur le point d'être terminées. Le gaz, depuis plusieurs jours, lance des jets lumineux sur le champ de foire et les principaux quartiers de la cité. (Maine-et-Loire.)

Quoique les chaleurs, ou plutôt l'intempérie de la saison, ne permette pas de faire un friand étalage, on ne trouve pas moins chez M. J. Budan, tout ce que comporte la composition d'un dîner.

Il vient de recevoir de Londres des fruits confits au vinaigre, des sauces anglaises de toute espèce, et de véritables cayennes.

Diverses moutardes, truffes conservées, chester et roquefort nouveaux, etc., etc.

La marée arrive, comme d'habitude, les dimanches et les jeudis. (335)

BOURSE DU 5 JUILLET.

4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 102.

5 p. 0/0 hausse 1 60 cent. — Fermé à 77 40.

BOURSE DU 6 JUILLET.

4 1/2 p. 0/0 baisse 23 cent. — Fermé à 101 75.

5 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 76 60.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

Les créanciers de la faillite du sieur Alfred Mahr, confiseur, demeurant à Saumur, rue Saint-Jean, sont invités à se réunir le vendredi 8 juillet prochain, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un nouveau syndic, conformément aux dispositions de l'article 462 du Code de commerce.

Le Greffier du Tribunal, (407) A. DUDOUET.

A VENDRE DEUX MAISONS

Situées à Saumur, rue de la Petite-Gueule-du-Loup, appartenant à M. GESTRIE, propriétaire à Longué, et à M. DUVEAU, propriétaire à Mollay.

La première consiste en trois chambres au rez-de-chaussée, deux chambres et deux cabinets au premier étage, grenier, écurie, puits, deux caves et deux jardins; elle joint au nord la place de Nantilly, au levant la rue, au midi M. Courtiller, au couchant MM. Herbault et Cocard, et la cure de Nantilly.

La seconde se compose de deux chambres basses, trois chambres hautes, grenier, cave et puits; elle joint au nord la place, au levant M^{les} Dezé, au midi Tessier, au couchant la rue. S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (408)

A CEDER

Pour cause de départ, Un MAGASIN de FAYENCE et D'ÉPICERIE, dans un des quartiers les plus commerçants de Saumur. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, 23, appartenant à M. VINET,

Consistant en salon de compagnie et salle à manger au rez-de-chaussée, deux chambres au premier étage, deux chambres au second étage, grenier, parterre devant le salon, cuisine et cave en sous-sol, jardin dans lequel est une petite pièce d'eau, serre-bois, serre, cour et basse-cour.

S'adresser à M. VINET, et à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (409)

A VENDRE

POUR CAUSE DE MAUVAISE SANTÉ,

Très-bel Établissement

DE SANGSUES,

Où se fait la propagation avec succès, et où les filets obtiennent rapidement leur développement.

Cette industrie est d'autant plus avantageuse que l'Europe entière est pressée totalement dans la pénurie de cette marchandise. Rien ne manque pour l'exploitation: étangs à peupler, bassins d'été et d'hiver, maison de maître au centre, avec ses servitudes, jardin d'agrément et jardin potager.

La contenance est de 2 hectares, entourés d'une clôture solide. Le revenu, année moyenne, est de 7,000 fr. depuis 7 ans d'exploitation; prix 70,000 francs.

On peut, sans autres travaux, augmenter le revenu, suivant l'extension que l'on veut donner à l'industrie.

L'entreprise est située dans une vallée très-fertile auprès d'une station du Chemin de fer de Saumur à Nantes.

S'adresser, pour voir les lieux et traiter, à M. GIRARDEAU, propriétaire, exploitant lui-même son industrie, aux Rosiers, près Saumur (Maine-et-Loire). (345)

A VENDRE

EN 12 LOTS, Par Adjudication, En l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

Le dimanche 10 juillet 1853, à midi,

LES TERRAINS,

PROPRES A BATIR,

Situés à Saumur, quai de Limoges, dits terrains de Fenet.

Les deux premiers lots sont situés entre la rue des Fondateurs et la maison de M. Chevallier; ils ont une façade sur le quai de Limoges de 9 mètres 80 centimètres chacun.

Les 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e et 10^e lots, situés au levant de ladite maison de M. Chevallier, entre cette maison et les magasins de M^{me} Robin-Prouffière, ont sur le même quai de Limoges, une façade de 10 mètres 50 centimètres, leur superficie varié entre 4 ares et 5 ares 50 centiares.

Les 11^e et 12^e lots sont situés au coin de la place Notre-Dame-des-Ardilliers, ils ont sur le quai de Limoges, une façade de 10 mètres 77 centimètres chacun, et chaque lot contient en superficie 4 ares 79 centiares.

La division de ces lots est indiquée sur le terrain par des écritaux placés sur la ligne de séparation de chaque lot.

S'adresser à M. BROSSE, négociant à Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o 45. Et audit M^e CHASLE, notaire. (401)

A LOUER PRÉSENTEMENT

Une MAISON, sise rue de Bordeaux, fraîchement décorée, composée de très-beaux appartements, d'un jardin, écurie et remise.

S'adresser à M. BARILLET, au Pont-Fouchard. (352)

A LOUER

Pour Noël 1853 ou Saint-Jean 1854,

1^o Le MAGASIN actuellement occupé par M. Bonneau, place du Marché-Noir;

2^o Un autre MAGASIN, rue du Marché-Noir;

S'adresser à M. GODET, imprimeur.

Étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE LE DOMAINE

DE LA

GRANDE-VIGNOLLE

Situé communes de Turquant et de Montsoreau, à 8 kilomètres de Saumur, à 6 heures de Paris, traversé par la route de Saumur à Chinon et à Limoges.

Maison de maître et de vigneron sur les coteaux pittoresques de la Loire, vues admirables, rotonde, terrasses, jardins, serres, verger, clos de vigne de 5 hectares 45 ares dans les meilleurs crus des vins blancs mousseux de Saumur; prairies naturelles, terres labourables, contenance totale, 26 hectares 82 ares 50 centiares.

Produit net, année moyenne 4,500 francs.

S'adresser, à Saumur, audit M^e CHASLE, notaire, dépositaire des titres de propriété. (397)

A VENDRE

DEUX MAISONS se tenant, ayant chacune: boutique, cave, chambres, greniers, etc., situées à l'entrée de la rue de la Tonnelle, près la place de l'Hôtel-de-Ville.

S'adresser à M. LEROY, rue du Petit-Maure, ou à M. BEAUDOUX-LEROY, rue St-Jean, ou encore à M. PINET, rue Beaurepaire.

Étude de M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

VENTE
Sur Saisie Immobilière
de

DIFFÉRENTS IMMEUBLES

Commune de Grezillé, canton de Gen- nes, arrondissement de Saumur.

La lecture et publication du cahier des charges a eu lieu à l'audience des criées et ventes sur saisies immobilières du tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Saumur, séant au Palais-de-Justice de ladite ville, le samedi 18 juin 1853, heure de midi.

L'adjudication aura lieu le samedi trente juillet mil huit cent cinquante-trois, mêmes lieu et heure.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient, qu'aux jour lieu et heure sus-indiqués, il sera procédé à la vente sur saisie immobilière, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION
DES IMMEUBLES A VENDRE.

ART. 1^{er}.

Un morceau de terre et vigne, formant hache, situé au lieu de la Bachel-lerie, contenant environ 8 ares 80 centiares, compris au plan cadastral sous les n° 1.231 et 1.235, section A, joignant au nord un sentier, au sud et à l'ouest M^{lle} Riffault, et à l'est Girard, Christophe.

ART. 2^e.

Un logement en caves, débouchant sur le chemin de la Bachel-lerie.

Cet article sera divisé en trois lots, composés comme suit :

1^{er} Lot. — Une cave habitable, son devant et passage, située à la Bachel-lerie, son dessus, appelé le Clos-Briant, divers caveaux sous roc et un fondis dans la partie nord et nord-est, contenant 3 ares 60 centiares, compris au plan cadastral sous les n° 1.344 et 1.347 (portant cave habitable), section A, joignant au sud François Bérault, à l'ouest Jean Guibert, au nord le chemin de la Bachel-lerie, et grange à Girardeau.

2^e Lot. — Caves, caveaux, situés à la Bachel-lerie, leur dessus appelé le Clos-Briand, le tout dans un ensemble à prendre par une ligne droite, tirée d'une borne à l'ouest, joignant Jean Guibert, à aller rendre à l'est à une bouillée d'ormeaux sur la crête desdites caves ; tout ce lot sera pris au nord et fera partie des n° 1.350, 1.351 et 1.347 (sol, cour et cave), section A ; il joindra au nord-nord-est François Bérault, à l'ouest Jean Guibert, au sud les Guibert du Sablon, et à l'est le lot ci-après.

3^e Lot. — Caves, caveaux, leurs devant et passage, situés à la Bachel-lerie, leur dessus appelé le Clos-Briand ; le tout dans un ensemble formant le surplus des n° 1.350, 1.351 et 1.347 (sol, cour et cave), section A ; ce lot joindra à l'est D^{lle} Godet, au sud Girard Christophe, à l'ouest Guibert du Sablon, et au nord le 2^e lot.

Ces deux derniers lots contiennent en superficie 6 ares 75 centiares à subdiviser ainsi qu'il est dit plus haut.

ART. 3^e.

Un morceau de terre sans culture, situé au canton de Malveaux, conte-nant environ 25 ares 50 centiares, com-pris au plan cadastral sous le n° 1.086, section B, joignant au sud Bérault, Louis, à l'est Renou, au nord un chemin, fossé entre de ce morceau, et à l'ouest Sigogne.

ART. 4^e.

Un morceau de brande, situé au canton de l'Aubinette, contenant en-viron 20 ares 60 centiares, compris au

plan cadastral sous le n° 827, section B, joignant au sud le chemin de la Possarderie à Gennes, au nord Simon et autres, à l'ouest Gendron, et au sud le carrefour de la Possarderie à l'Or- bière.

ART. 5^e.

Un morceau de terre, situé au can- ton des Terres-à-Breton, ou les Gran- des-Brandes, contenant environ 1 hec- tare 67 ares, compris au plan cada- stral sous le n° 532, section B, joignant au nord M. Gendron, au sud Marie Breton, à l'ouest fossé entre.

ART. 6^e.

Un morceau de brande, situé au canton des Terres-à-Breton, ou les Grandes-Brandes, contenant environ 56 ares, compris au plan cadastral sous le n° 530, section B, joignant au nord et à l'est M. Gendron, à l'ouest le morceau de terre qui précède.

Mise à Prix.

Les immeubles ci-dessus désignés seront criés sur la mise à prix de, sa- voir :

L'art. 1 ^{er} , à la somme de...	20 f.
Le 1 ^{er} lot de l'art. 2 ^e à celle de	30
Le 2 ^e lot, à celle de	30
Le 3 ^e lot, à celle de	30
L'art. 3 ^e , à celle de	20
L'art. 4 ^e , à celle de	10
L'art. 5 ^e , à celle de	80
L'art. 6 ^e , à celle de	60

Procédure.

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de M. Louis Chauveau, ancien notaire, aujourd'hui propriétaire, demeurant à la Genau- dière, commune de Saint-Georges-le- Thourel, ayant M^e Eugène-Sincère Segris, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeu- rant, rue Cendrière, n° 8, pour avoué constitué, sur le sieur Gervais Riffault, cultivateur, ayant demeuré commune de Grezillé, et maintenant sans domici- le, ni lieu de résidence connus, suivant procès-verbal de Maltier, huissier à Gennes, en date des 4 et 5 avril 1853, enregistré, visé par M. le Maire de la commune de Grezillé, et transcrit, ainsi que la dénonciation qui en a été faite audit sieur Riffault, par exploit dudit Maltier, en date du 19 du même mois, au bureau des hypothè- ques de Saumur, le 23 du même mois, vol. 14, n° 54 et 55, par M. Perrot, conservateur, qui a reçu les droits.

Extrait des principales conditions de la vente.

Les adjudicataires n'auront droit à aucune garantie de quelque nature que ce soit contre le poursuivant.

Ils supporteront les servitudes passives, et jouiront de celles actives s'il s'en trouve.

Ils entreront en propriété à partir du jour de l'adjudication, et en jouis-

sance à la même époque, par la per- ception des fermages, dans le cas où il existerait des baux, qu'ils seront tenus de laisser substituer.

Les impôts seront à leur charge à partir du 1^{er} janvier 1853.

Ils paieront dans la huitaine de l'ad- judication, entre les mains de M. Se- gris, avoué poursuivant, outre le prix principal, quinze centimes par franc, avec lesquels seront acquittés tous les frais sans exception, tels que ceux de poursuites, d'enregistrement de juge- ment, de droits accordés par le tarif.

Mais il supporteront les frais de transcription et de purge légale.

Si ces quinze centimes ne suffisaient pas au paiement des frais qu'ils doi- vent acquitter, le surplus serait égale- ment payé par les adjudicataires, mais en déduction de leur prix, entre les mains dudit M^e Segris.

Le prix d'adjudication sera payable 4 mois après la vente, avec intérêt à 5 p. 0/0 par an à partir dudit jour.

Ceux qui désireront de plus amples renseignements pourront s'adresser :

Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où le cahier des charges est dé- posé ;

Et à M^e SEGRIS, avoué à Saumur, poursuivant la vente.

Fait et rédigé par l'avoué-soussigné, à Saumur, le 2 juillet 1853.

(140) SEGRIS, avoué.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Rue de l'Abreuvoir, — avec vue sur la Loire et sur la rue Royale,

Composée de deux chambres basses, deux chambres hautes tapissées, grenier au-dessus, cave voûtée, puits, latrines, cour et terrasse.

S'adresser à M. A. PIERRE, rue Royale. (396)

A LOUER

Présentement,

UNE

PORTION DE MAISON

Située dans le prolongement de la rue Beaurepaire.

S'adresser à M. LAURENT-ZIBETTA, peintre. (368)

LE CENTRE MUTUEL

Par décret du 30 mai 1853, le Centre Mutuel, Société d'Assurances et de Réassurances mobilières et immobilières contre l'incendie, le feu du Ciel et l'explosion du gaz, a été autorisée pour toute la France.

Siège social à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 20.

Directeurs : MM. G. HAUGK et A. GUILLET.

(411)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

6 FR. PAR AN.
PROVINCE... 8 fr.
ÉTRANGER... 10 fr.
Pour 4 fr. de supplément,
12 gravures de mode.

REVUE DES VOYAGES

UN NUMÉRO DE 68 COL. GRAND IN-8°. PARAIT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS.

Le premier Numéro de la deuxième année a paru le 1^{er} Mai.

Encyclopédie pittoresque, dramatique et anecdotique des Découvertes, Excursions, Aventures maritimes, Curiosités géogra- phiques, Relations des célèbres voyageurs anciens et modernes dans les cinq parties du monde, Naufrages célèbres, Mœurs, Usages et Coutumes des nations lointaines et peu connues, Recueil mensuel d'un intérêt attrayant et sérieux, instructif et moral, s'adresant à tous les âges et à toutes les classes de la société.

DEUXIÈME ANNÉE. La Revue des Voyages va publier, sous la direction de M. EMMANUEL GONZALES :

Un missionnaire martyr au Thibet. — Les mangeurs de viande crue en Abyssinie. — Les arbres poisons de Java. — Les tribus incendiaries de la Nouvelle-Hollande. — La Chasse aux lions de mer. — Un matelot déserteur au Japon. — Les Pirates malais et la Chine ouverte. — Les Enfers et les Placers californiens. — Les Villes maudites et la Mer-Morte. — Un incendie dans les mon- tagnes de glace. — La Cour de Souloouque. — Les Naufragés de la Côte-Rouge. — Voyage d'une femme autour du monde, etc.

Il ne reste que 200 Collections de la 1^{re} Année. Ceux des nouveaux abonnés qui voudraient l'avoir sont priés d'en faire la demande sans retard. Ils ont droit à une double prime.

PRIME EXTRAORDINAIRE. Tout abonné a droit à un ouvrage illustré, par les premiers artistes, de la valeur de deux, trois et quatre volumes de librairie, à choisir parmi les suivants : Les Frères de la Côte, par EMMANUEL GONZALES ; — Rome Souterraine, par Ch. DROIER ; — Le Colonel Chabert, le Message, par BALZAC ; — Une Couronne d'Épines, par MICHEL MASSON ; — Ourika et Edouard, par M^{lle} DE DURAS ; — Les Eaux de Saint-Ronan, par WALTER SCOTT ; — Le Corsaire-Rouge, par COOPER ; — La Rose de Mastro, par M. PIERRE BONAPARTE ; — Mademoiselle de Kerouare, par JULES SANDEAU ; — Ondine, par LAMOTTE-FOUQUÉ.

BUREAUX : 64, SAINT-NICOLAS-D'ANTIN. Envoyer, franco, un mandat à l'ordre de M. B. GÉRAUD.

ON S'ABONNE A SAUMUR, AU BUREAU DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

A LOUER
Ou A VENDRE

MAISON, port du Maronnier. S'adresser à M. DUTERME, notaire.

APOPLEXIE A une épo- que où cette maladie augmente ses ravages, nous recommandons le sachet anti-apoplectique Arnoult, qui, par sa puissance électrique, a seul, la pro- priété d'en prévenir ou d'en arrêter les coups meurtriers.

Une expérience suivie et non-inter- rompue depuis l'an 1700, des éloges unanimes et continus de sa nom- breuse clientèle, sont les meilleures preuves de sa grande efficacité.

Le sachet se porte avec le plus grand succès contre les maux de tête, et toutes les indispositions occasion- nées par une trop-lente circulation du sang.

C'est aux médecins que nous nous adressons plus particulièrement; ils se- ront à même d'en reconnaître et ap- précier les effets.

Prix 12 francs.

Chez M^{lle} FAYRE, petite-fille Ar- noult, rue de Vendôme, 8, à Paris;

Pour plus de facilité, on peut s'a- dresser dans cette ville chez M. BRIÈRE, pharmacien, place de la Bilange, 58.

(348)

PILULES ANGÉLIQUES JOHNSON

préparées sur la formule du Dr Anderson, A LA PHARM. 6, RUE CAUMARTIN A PARIS. Elles ne contiennent rien de minéral; elles sont sans saveur désagréable, et on peut les prendre sans cesser de vaquer à ses affaires, même en voyage. — On les avale sans les écraser, sans les mâcher, à l'aide d'un peu d'eau ou de salive. — Une pi- lule avant ou après le repas favorise la digestion, réta- blit l'appétit, les fonctions de l'estomac et du ventre. — 3 pilules purgent assez pour chasser les humeurs, les glai- res pituites, les crachats muqueux. — 2 fr. la boîte de 30 pilules. Il se débite beaucoup de contrefaçons.

Dépôt à Saumur, chez M. BUIÈRE, phar.

Découverte incomparable par sa vertu

EAU TONIQUE
PARACHUTE des CHEVEUX
Par CHALMIN, de Rouen.

Cette Eau arrête la chute des cheveux, en fait croître de nouveaux en deux mois, et guérit toutes les maladies du cuir chevelu. — Succès garanti. — Entrepôt et fabrique à Rouen, rue de l'Hô- pital, 40. — Dépôt à Paris, chez Nor- mandin, passage Choiseul, 19 (Affr.)

A Saumur, chez EUGÈNE PISSOT, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean, n° 2. PRIX DU FLACON : 3 FR. (235)